

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 28 Novembre (28/11/2013)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 22 novembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRESENTS:** M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURELLENT, **Adjoint,**

M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. André LENFANT, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRESENTES :**

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme Christine FANFELLE), **Adjoint**

M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Mme Marie CAVALIE), M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. Abdelkader SELAM), M. Georges DESQUINES (représenté par Mme Christine LASSALLE), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme Estelle HEMMAMI), M. Gérard VALLES (représenté par M. Jean-Paul NUNZI), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. Didier MOTHEs), M. Gilles BENECH (représenté par M. Claude GAUTHIER), **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT EXCUSES :**

Mme Marie CASTRO, **Adjoint**

Mme Colette ROLLET, **Conseillère Municipale**

**ÉTAIT ABSENT :**

M. Guy ROQUEFORT, **Conseiller Municipal**

Mme Odile MARTY MOTHEs est nommée secrétaire de séance.

**TOURISME**

**11 – 28 Novembre 2013**

**REDEVANCE MUNICIPALE 2014**

Rapporteur : Mme DELTORT



La convention d'objectifs signée entre la municipalité et l'Office de Tourisme fin 2009, prévoit le versement à la municipalité par l'Office du Tourisme d'une redevance dont le montant est revu chaque année au vu des résultats de l'Office et des projets en cours.

Cette redevance correspond aux frais pris en charge par la commune, électricité, chauffage, entretien, eau, espaces verts, et interventions du parc municipal ainsi que des femmes de ménage.

Elle a aussi pour objectifs de participer aux investissements engagés par la commune dans le domaine touristique.

Au vu des résultats de l'activité touristique de l'année 2013 et afin de contribuer à résorber le déficit de 50 000 € généré à cette occasion, Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Municipal pour la modification de la redevance qui s'élevait à 110 000 euros et de la porter à 100 000 euros pour l'année 2014.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à 29 voix pour et 1 voix contre (M. CHARLES)**

**APPROUVE** la fixation de la redevance municipale par l'office de tourisme à 100 000 euros pour l'année 2014.

Pour copie conforme

Moissac le 29 novembre 2013

Le Maire,



Jean-Paul MUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :